

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 31 DÉCEMBRE 1797.

*Suite de Paris, du 23 Décembre.**Suite de la séance publique du Directoire.*

Le citoyen Fulchiron continue:

Fiers et intrépides vainqueurs de Lodi, de Rivoli, du Tagliamento, de Fleurus, de Kehl et de Nouwied, vous avez frémi de cette horrible idée. Nous lisons sur vos fronts l'impatience d'une noble vengeance; vous vous demandez avec les républicains, pourquoi la nation française ne seroit-elle pas respectée sur les mers, comme elle l'est sur le continent? Présenteroit-on flétrir nos lauriers au sein même de nos triomphes! Ah! c'est en vain que l'Anglois, après avoir semé dans nos contrées les crimes et les maux de toute espèce, avec l'or dont il dépouilloit les nations asservies ou trompées, se cache dans ses nombreux vaisseaux. C'est en vain qu'il se flatte d'échapper à sa juste punition, nous reporterons au milieu de son isle les fléaux dont il inonda nos provinces désolées; mais plus généreux et plus braves que lui, nous saurons modérer; nous saurons vaincre le ressentiment le plus légitime, du moment où il voudra reconnoître et expier ses longues et funestes erreurs. Les négocians de cette grande commune, le commerce de la République entière, resteront-ils paisibles spectateurs d'un si noble mouvement? Non, citoyens Directeurs, tous les négocians, tous ceux qui donnent le mouvement et la vie à l'industrie nationale, vous demandent de leur ouvrir la carrière civique dans laquelle ils doivent concourir au succès de la grande et généreuse entreprise que vous méditez. Le commerce français pourroit-il hésiter à s'intéresser au grand armement national qui se prépare? Les chances heureuses qu'il présente ne sont-elles pas à son profit, et ne doivent-elles pas lui rendre son ancien domaine enrichi de nouvelles conquêtes, et de toute la prospérité qui appartient au commerce d'une grande nation? Les négocians français pourroient-ils balancer entre la privation momentanée d'une jouissance stérile et un si bel avenir? Voici le moment favorable à l'affranchissement des mers pour nous et pour notre postérité; et ce moment, ce sont nos victoires qui l'ont créé. Le commerce français ne souffrira pas qu'il s'écoule en vain. L'Europe pacifiée n'auroit qu'une existence précaire, le continent resteroit humilié en présence de ces orgueilleux insulaires, si

les plus puissans efforts ne concouroient, citoyens Directeurs, à l'exécution de vos projets. Les vœux ardents de tous les français, le courage indompté de nos guerriers, sont autant de gages du succès; mais il en est un sur lequel nous fondons, ainsi que vous, citoyens Directeurs, une espérance qui ne sera pas trompée, c'est la valeur sublime et presque fabuleuse de ce jeune héros qui, en deux années de triomphes non interrompus, a rempli l'univers entier du bruit de sa renommée, dont les vieillards admirent la prudence, dont les philosophes admirent la sagesse et le génie, dont le nom enfin est désormais inséparable de la victoire, et rappelle l'idée de toutes les vertus qui peuvent embellir la gloire elle-même. Citoyens Directeurs, le commerce de Paris, dont nous croyons pouvoir être les organes, s'empresse de vous prier de faire passer au corps législatif un message pour l'inviter à ouvrir un emprunt qui vous donne des moyens aussi prompts qu'assurés, d'effectuer une descente en Angleterre, d'y porter nos héros, celui qui les guide, et leur gloire. Cet emprunt pourroit être hypothéqué sur un impôt indirect; l'opinion publique se prononce aujourd'hui pour ce genre de perception: la durée de cet impôt devroit être bornée à l'époque de son remboursement qui seroit combiné à cet effet. Il seroit à désirer que l'emprunt le fût aussi, de manière à manifester avec un nouvel éclat la volonté de consolider la dette réservée, et d'affermir, de créer même le crédit public qui doit s'attacher aux engagements de la République française.

Le citoyen Barras, président du Directoire, répond à la députation.

Citoyens! „Le Directoire exécutif, témoin chaque jour des vertus du peuple français, n'est pas étonné du dévouement patriotique qui vous inspire les propositions vraiment républicaines que vous faites à la patrie, et il applaudit avec émotion à l'élan de la liberté qui vous conduit dans son sein. L'insolent orgueil du gouvernement anglois qui se berçoit de cette chimère, qu'il n'existoit plus d'esprit national en France, doit prendre ce jour pour date de son humiliation prochaine; votre démarche lui prédit ce que la valeur des armées républicaines exécutera, et l'Europe attentive à ce grand événement, ne peut man-

quer d'être frappé du contraste que présentent en ce moment les deux nations; l'une succombe sous l'oppression fiscale d'un gouvernement tyrannique; l'autre, au bout de huit ans de révolution et d'une guerre à jamais mémorable, vient offrir spontanément à la patrie ses richesses, tribut de son industrie, et décele ainsi la profondeur de ses ressources. Si les armées françaises ont prouvé que la République étoit invincible, le commerce prouve aujourd'hui que les moyens de la France sont inépuisables, et dans cette lutte généreuse, guerriers et citoyens, tous ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance nationale. Qu'il étoit digne de vous, citoyens, d'imposer silence par ce grand acte de civisme aux hommes de mauvaise foi qui taxoient le commerce d'indifférence, comme si la guerre juste et légitime que la France soutient, n'avoit pas pour principal objet, la conservation et l'extension du commerce. Ce frivole reproche est encore un des crimes de l'Angleterre, et un des moyens de son exclusive ambition; mais les perfides desseins de ces despotes des eaux sont pénétrés. Ils consentiroient peut-être à reconnaître la souveraineté du peuple français; si le peuple français pouvoit consentir à leur laisser exercer leur tyrannie sur les mers. L'établissement de la République est le sujet continuel de leur déclamation délirante; mais dans leur rage impuissante, ils fremissent de l'ouverture de l'Escant et de la libre navigation du Rhin. Ils s'indignent de voir tous les ports de la Méditerranée ouverts à nos vaisseaux et à nos flottes. Citoyens, n'en doutez pas, tous les républicains vont s'empresser de seconder vos patriotiques efforts. Tous les cœurs jaloux de la gloire nationale s'entendent de tous les points de la France; toutes les communes dont la guerre a suspendu le commerce et fermé les manufactures, s'empresseront de vous imiter; comme vous, elles sont animées de l'amour de la patrie; comme vous, elles ont de longues et cruelles injures à venger, et dans l'enthousiasme que vous leur inspirez, elles brûlent de pouvoir dire avec vous: Et nous aussi, nous avons frappé notre implacable ennemi. Ainsi, nous marchons à grands pas vers la perfection des mœurs républicaines, puisque déjà se reproduisent parmi nous ces grands exemples de dévouement dont se glorifioient les plus beaux jours des Républiques anciennes. Mais, que dis-je? nous les surpassez en magnanimité. Des dangers imminents leur prescrivoient ces élans de patriotisme; et dans la République française, le noble désir d'affranchir l'Europe d'une honteuse domination, a suffi pour embrasser vos cœurs. Le Directoire exécutif s'empressera, citoyens, de transmettre votre adresse au corps législatif; prévenus déjà par la renommée, les fidèles représentans du peuple brûlent de la noble impatience de l'accueillir avec les justes applaudissemens qu'elle mérite; comme les membres du Directoire, ils sont convaincus que la splendeur de la République dépend de la splendeur du commerce: comptez donc sur l'invariable protection des législateurs et du Directoire, comme sur l'admiration et la reconnaissance de tous les Français. ,,

Après ce discours, le président donne à l'orateur de la députation l'accolade fraternelle, au milieu des applaudissemens universels.

Le Directoire passe dans la salle des ministres; il y fait introduire la députation et confère quelques instans avec elle.

Le Directoire rentre ensuite dans la salle de ses séances. La délibération s'ouvre à l'instant sur l'objet important de l'adresse du commerce de Paris. On rédige un message pour la transmettre au conseil des 500, avec invitation de la prendre en très grande considération. Ce message est expédié de suite. En voici la teneur:

„Citoyens représentans! Les armées de la République ont conquis la paix sur le continent, il leur reste un ennemi à combattre; c'est le gouvernement anglais; elles iront l'attaquer et le vaincre sur ses propres foyers. Il falloit des fonds extraordinaires pour l'armement et l'équipement des vaisseaux qui doivent transporter les colonnes républicaines aux plaines d'Albion. Le commerce de Paris a senti que tous les Français devoient seconder le dévouement des défenseurs de la liberté. Il a reconnu qu'on alloit combattre pour celle des mers, pour la restauration de nos manufactures, pour les arts, pour l'industrie, cette cause est la sienne. Il a remis au Directoire l'adresse jointe à ce message; il lui demande de vous inviter à ouvrir un emprunt, dont le produit assure l'exécution des mesures adoptées pour effectuer une descente en Angleterre. Le commerce de Paris, en manifestant son vœu à cet égard, sait qu'il est seulement le précurseur de l'opinion publique: ce n'est point un exemple qu'il donne à celui des autres communes; il n'aspire qu'à l'avantage de s'être fait entendre le premier. Tous les Français prendront part au succès du grand armement national. On peut-on craindre de trouver des républicains assez indifférens sur les brillantes destinées auxquelles l'expédition proposée nous appelle? où pourront se trouver des cœurs assez endurcis pour ne pas saisir l'occasion de seconder la généreuse impatience des défenseurs de la patrie, et de servir, par une simple avance, la cause sacrée à laquelle leurs frères, leurs enfans sacrifient leur sang et leur repos? Le Directoire exécutif pense, citoyens représentans, qu'un fond très promptement disponible de 40 millions, ajouté aux moyens que doivent procurer les lois rendues ou à rendre pour le complément du fonds de l'an 6, suffiroit pour l'exécution du plan qu'il a formé. Le Directoire vous la demande. La possibilité de la rentrée de cette somme ne doit être douteuse pour personne; vous pouvez en combattre le versant de manière qu'il relève le crédit public. Le commerce de Paris indique, pour affectation au remboursement, l'établissement d'une contribution indirecte; les principes qui doivent faire adopter ce mode de perception, sont aujourd'hui universellement reconnus. Les primes pourroient être hypothéquées sur le succès de la grande opération que le Directoire exécutif prépare. L'armée d'Angleterre tiendra ses engagemens comme l'ont fait les autres armées de la République. ,,

De Bruxelles, le 25 Décembre.

Un arrêté de notre administration centrale porte que ceux qui ne sont pas inscrits sur les registres civiques depuis le 30 Ventôse de l'an 5, ne pourront assister aux assemblées primaires et communales. A dater du moment de l'inscription, il faudra laisser écouler une année avant qu'on puisse jouir des droits de

citoyens françois, eût-on d'ailleurs les qualités requises par la constitution. Cette circonstance jointe à l'exclusion des nobles et des parens d'émigrés, fera que les assemblées primaires ne seront pas très nombreuses.

Depuis quelques jours, les scellés ont été mis de nouveau dans un grand nombre de maisons d'émigrés, tant à Bruxelles, que dans les autres communes de nos environs. Les administrations centrales de départemens ont donné les ordres les plus sévères pour effectuer la séquestration de toutes les propriétés des émigrés Belges sans exception, afin de remplir ainsi les instructions envoyées à ce sujet par le ministre de la police générale.

L'on mande de Dunkerque, qu'un corps de 12 mille hommes, détaché de l'armée d'Italie, y est attendu d'un moment à l'autre.

De Berlin, le 24 Décembre.

Les opérations de notre cabinet sont couvertes du plus grand mystère; tout s'y fait avec mesure et circonspection, et sans aucune influence étrangère. Le Roi paroît vivement s'intéresser à la tournure que prennent les choses au congrès de Rastadt, et l'on ne doute pas qu'il n'intervienne avec énergie et efficacité, lorsque les négociations seront commencées. L'on croit ici assez généralement qu'il y aura de grands changemens en Allemagne. S. M. témoigne les plus grands égards et l'estime la plus particulière à son grand-oncle, le prince Henri. Le monarque, dès les premiers jours de son règne, s'est fait remettre par le magistrat une liste de tous les véritables indigens qui se trouvent à Berlin. J'ai été assez heureux, dit-il à cette occasion, de trouver un fond pour les pauvres, qui ne grève en aucune manière l'Etat. — Le testament du feu Roi sera ouvert incessamment en présence de S. M.

Le prince d'Anhalt-Bernbourg est arrivé ici.

De Cologne, le 27 Décembre.

L'on mande du Haut-Rhin qu'il se fait depuis quelques jours de grands mouvemens parmi les troupes qui composent l'armée de Mayence; la plupart de celles qui étoient cantonnées du côté de Bingen et Coblençe, ont dû passer sur la rive droite; deux ponts ont été jetés à cet effet, l'un à Bingen, l'autre à Bacharach.

Le commissaire du gouvernement Rudler se trouve dans ce moment à Coblençe. Hoffmann et Metternich travaillent avec lui.

L'on apprend d'Aix-la-Chapelle que, le 24, le drapeau tricolor françois a été arboré solem-

nellement sur les deux tours de la maison commune de cette ville.

De Strasbourg, le 27 Décembre.

Le citoyen Chappe, arrivé dernièrement de Paris, s'occupe de l'établissement d'un Télégraphe sur la plate-forme de notre cathédrale. Les signaux entre Strasbourg et Paris sont déjà déterminés; le premier sera à Ittenheim. De cette manière, les avis partiront de Strasbourg au Directoire en moins d'une demie heure. Les rapports les plus importans seront envoyés ici de Rastadt par des couriers extraordinaires, et transmis sur le champ à notre gouvernement par le télégraphe.

Suivant les lettres de Bâle du 26, il a été proposé dans le grand conseil d'accorder aux paysans du canton le droit de bourgeoisie dans toute sa plénitude. Cette motion a été renvoyée à une commission. — Le nouveau maire françois de Biel a été reconnu, le 20, par le Sénat Bâlois. — M. Bacher doit partir incessamment pour Ratisbone. — Les députés de Bâle à la diète helvétique qui se tiendra à Arau, sont M. le Bourgmestre de Buxtorf et M. Munch; ils sont partis le 26. — L'on mande de Zurich, que le gouvernement s'occupe sérieusement de différens changemens dans la constitution de ce canton.

De Rastadt, le 28 Décembre.

L'on ignore toujours l'époque de l'arrivée de Buonaparte. Cependant les séances de la députation de l'Empire continuent, et il paroît que l'absence de ce général n'arrête point la marche des choses.

Le nombre des députés particuliers augmente de jour en jour. Le canton de Berne a envoyé Mrs. de Haller et de Tscharnier. L'on attend aussi un ministre de Russie. Il est arrivé hier deux personnes de l'ambassade de Danemarck (pour Holstein). Ce sont: M. d'Eggers, conseiller de légation, et M. le baron d'Eyben, secrétaire de légation. L'ambassadeur, M. le baron de Rosenkrantz, est encore attendu de Berlin.

L'on vient de publier les pièces suivantes relatives à Mayence.

Lettre du général en chef Hatri à M. le général-commandant les troupes de S. A. L. de Mayence. — Au quartier-général de Wisbaden le 30 Frimaire (20 Déc.)

Monsieur le général, j'ai eu l'honneur de vous prévenir par une lettre du 27 Frimaire (17 Décembre) que l'intention de la République françoise étoit de faire occuper la ville de Mayence par les troupes que je commande, il ne pouvoit être accordé une prolongation d'armistice à S. A. S. l'Electeur de Mayence jusqu'à la fin du congrès de Rastadt, à moins

que S. A. ne donne sur le champ aux magistrats les ordres de recevoir les troupes de la République dans la ville. Par la même lettre, je vous ai prié, M. le général, de vouloir bien me faire connoître avant le 30 Frimaire (20 Décembre) la réponse de S. A. E. Cette journée est expirée, et la décision de S. A. ne m'est point communiquée. Veuillez bien, M. le général, me la transmettre par l'officier que j'ai l'honneur de vous dépêcher. Recevez, M. le général, les assurances de l'entière considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. — *Signé, Hatry.*

Réponse de M. le général de Ruidt etc. — A Mayence le 20 Décembre.

Citoyen général! „J'ai eu l'honneur de vous observer avant-hier de bouche, que j'avois transmis par courrier le contenu de la lettre qu'il vous a plu de m'envoyer le 17 du courant, à S. A. S. l'Electeur mon maître, et au général en chef de l'armée de l'Empire le baron de Staader, et même au ministre de S. A. au congrès de Rastadt. N'ayant dans ce moment nulle décision encore ni de l'une ni de l'autre part, vous sentirez bien, citoyen général, l'impossibilité dans laquelle je me trouve de satisfaire à la demande que vous me faites l'honneur de m'adresser aujourd'hui. Or, il ne peut vous être inconnu que c'est le général de S. M. l'Empereur, M. le baron de Neu, qui se trouve ici et qui commande encore en qualité de gouverneur actuel dans cette ville, et que c'est uniquement de ses ordres que je dépends; ce sont les motifs, citoyen général, qui me mettent absolument hors d'état de faire aucune démarche ultérieure dans la chose en question. Pourtant je ne manquerai pas de vous faire part de la décision au moment même qu'elle me parviendra. Agréez, citoyen général, les sentimens de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc. „
Signé, Ruidt.

Lettre du général-en chef Hatry à S. A. E. de Mayence — Du quart.-gén. de Wisbaden, le 1er. Nivôse (21 Déc.)

Votre Altesse Electorale a été sans doute instruite par la lettre que j'ai écrite le 27 Frimaire (17 Déc.) à M. le général de Ruidt, commandant de ses troupes, à Mayence, des ordres que j'ai reçus du gouvernement françois d'occuper cette forteresse. Comme ma sommation est restée sans réponse, je dois déclarer à

Votre Altesse Electorale, que l'armistice entre Elle et la République françoise cessera entièrement, et que les hostilités recommenceront de nouveau, si dans le terme de 24 heures, Elle n'envoie pas, par l'adjudant-général Mortier qui se rendra près d'Elle à cet effet, l'ordre au magistrat de Mayence et à ses troupes, et au commandant autrichien le plein-pouvoir cacheté, de me remettre cette place. — En cas de refus, Votre Altesse Electorale me mettra dans la nécessité d'employer la force pour me rendre maître de cette place, d'exposer les malheureux habitans aux désastres d'un bombardement et de faire de l'Electorat le théâtre de la guerre. L'adjudant-général Mortier a ordre de rester 24 heures près de Votre Altesse; ou son plénipotentiaire, pour y attendre la réponse. Je prie Votre Altesse Electorale d'être assurée de la considération distinguée que j'ai pour sa personne. — *Signé, Hatry.*

De Mayence, le 28 Décembre.

La députation qui s'est rendue hier à Wisbaden, a dîné chez le général en chef Hatry. Aujourd'hui, ce général est venu ici avec son état-major; il est descendu chez M. le F. M. L. baron de Ruidt, actuellement gouverneur de la place.

La brigade de troupes de Hesse-Darmstadt, qui étoit ici, est partie hier.

De Mayence, le 29 Décembre.

Les Autrichiens ont quitté aujourd'hui notre ville. Aussitôt après leur départ, les François ont occupé les portes dites *Gauthor* et *Münsterthor*; dans la soirée d'hier, ils avoient occupé tous les ouvrages extérieurs. Le reste des troupes allemandes qui se trouvent encore ici, partira demain.

Le général en chef Hatry est venu hier pour conférer avec M. le général Mayençois de Ruidt, relativement à la répartition et au logement des troupes. La députation de la régence avoit proposé, dans la conférence du 27, un arrangement touchant l'administration civile, dont la durée s'étendroit jusqu'à la paix de l'Empire. Mais le général françois a répondu qu'il le devoit s'adresser pour cet objet au Directoire, attendu qu'il étoit simplement chargé de prendre possession de Mayence.

La députation s'est encore rendue aujourd'hui près du général Hatry, pour entamer une négociation dont l'objet seroit d'affranchir le pays de Mayence situé sur la rive droite du Rhin, de toutes contributions et de logemens militaires. On attend l'issue de cette nouvelle démarche.

* * * Comme par le décès prématuré de l'aubergiste *Tobias Eigelmaier*, le commerce de son hôtel, très avantageusement connu sous le nom de la cour d'Angleterre à Bonn, ne sauroit être continué, on prévient le public que cette auberge sera vendue. Ceux qui désirent en faire l'acquisition sont invités à s'adresser à *Mr. Thiele* No. 957, ou à *Mr. Ries*, No. 770 à *Bois sur le Rhin*.